

Note
sur les relations bilatérales
Maroc-France

Mise à jour le : 07 juillet 2011
Par : Abdelfatteh BERHIL

Note
sur les relations bilatérales
Maroc-France

I - Relations diplomatiques

- Etablissement des relations diplomatiques : 2 mars 1956
- Accréditation du premier Ambassadeur du Maroc à Paris : 19 avril 1956
- Accréditation du premier Ambassadeur de France à Rabat : septembre 1960

- Réseau consulaire marocain en France : 15 consulats
- Réseau consulaire français au Maroc : 6 consulats

- Ambassadeur de SM le Roi à Paris : M. El Mostafa Sahel (janvier 2009)
- Ambassadeur de France à Rabat : Bruno Joubert (Septembre 2009).

II- Relations politiques

Les relations maroco-françaises sont anciennes, exceptionnelles et privilégiées. Elles se caractérisent par une concertation pérenne et régulière entre Paris et Rabat, sur les questions d'intérêt commun et par une grande convergence des vues sur les thématiques bilatérales, régionales et internationales.

Elles sont entretenues par un dialogue politique au plus haut niveau et un échange de visites réguliers entre les responsables des deux pays.

M. Taïb Fassi Fihri, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, a réalisé, **les 29 et 30 mars 2011**, une visite de travail à Paris au cours de laquelle il a eu des entretiens avec son homologue français, M. Alain Juppé.

Les échanges ont notamment porté sur les perspectives de développement de la coopération dans le cadre bilatéral et celui de l'UE. D'autres sujets d'intérêt commun ont été au menu de cette rencontre dont notamment la politique européenne de voisinage, l'UpM et le Sahara ainsi que la situation en Libye.

1- Partenariat stratégique

En mars 2000, SM le Roi Mohammed VI, avait plaidé en faveur d'un partenariat novateur et visionnaire entre le Maroc et la France.

Ce nouveau cadre devait permettre, de façon pratique et stratégique, d'accompagner le développement économique et social du Maroc. Cet effort s'est

traduit parallèlement par une refonte de la coopération et la mise en place d'actions conformes aux priorités nationales marocaines.

2- Question nationale

La France est impliquée depuis de longues années dans la recherche d'une solution politique à la question du Sahara, sous les auspices des Nations Unies. Sur le plan bilatéral, les consultations politiques sont nombreuses à ce sujet et la position française demeure favorable à notre pays.

La France est convaincue de la nécessité d'une décision librement consentie par les parties; aussi, encourage-t-elle l'instauration d'un dialogue direct entre le Maroc et l'Algérie, en vue de parvenir à une solution politique réaliste, définitive et mutuellement acceptable par les parties, qui « facilitera la construction d'un Maghreb uni, stable et intégré ».

Le **Président Sarkozy** a qualifié le plan marocain d'autonomie de « **sérieux et crédible** » et estimé qu'il « **constitue une base de négociations** ».

Le Ministre des Affaires Etrangères et Européennes, **M. Alain Juppé** a, pour sa part, souligné, **le 29 mars 2011**, lors d'un débat à l'Assemblée Nationale portant sur le thème "L'Europe et la Méditerranée" que « Le Maroc a fait des efforts considérables en proposant notamment un statut d'autonomie qui permet d'aller dans la direction souhaitée par les Nations Unies ».

Lors de l'adoption à l'unanimité, par le Conseil de Sécurité, de **la Résolution 1979 (27 avril 2011)** l'Ambassadeur de France auprès de l'ONU, M. Gérard Araud, a souligné que « le Maroc a présenté un plan d'autonomie sérieux et crédible qui constitue une bonne base de négociation », et s'est réjoui que le Maroc ait décidé de mettre en place des mesures de protection des droits de l'homme, « en particulier au Sahara occidental ». Le diplomate français a également relevé que la résolution 1979 « adresse aussi un message de soutien clair aux réformes entreprises par le Maroc, notamment en matière des droits de l'homme » ajoutant que « le Roi du Maroc, lors du discours historique prononcé le 9 mars, a lancé un mouvement de réformes que ce Conseil a tenu à encourager ».

3- Diplomatie parlementaire

Destinés à créer et à resserrer des liens d'amitié avec des parlements étrangers, les groupes d'amitié constituent un instrument privilégié de la diplomatie parlementaire et des relais de la politique étrangère.

A l'**Assemblée Nationale**, le Groupe d'amitié France-Maroc est présidé par **M. Jean Roatta** (UMP), Député des Bouches du Rhône. Les deux tiers des membres

de ce groupe sont issus du parti **UMP**; le reste représentant des courants SRC (Socialiste, Radical et Citoyen) et GDR (Gauche Démocrate et Républicaine). Une délégation du groupe, présidée par M. Jean Roatta a effectué une visite au Maroc du **24 au 27 février 2010**, précédée par celle réalisée du **15 au 19 décembre 2008**.

M. ROATTA, a, par ailleurs, réalisé une visite de travail au Maroc, **du 25 au 29 janvier 2011**, à la tête d'une délégation parlementaire de l'Assemblée Nationale, qui a réitéré, à cette occasion, le soutien ferme de la France au projet d'autonomie et à l'intégrité territoriale du Maroc.

Les 13 députés français ont tenu des séances de travail avec différents hauts responsables dont notamment MM. le Premier Ministre, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre de l'Intérieur, les membres du groupe d'amitié Maroc-France, le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi qu'avec le Président du CORCAS.

Les entretiens avec les différents responsables marocains ont embrassé un certain nombre de questions notamment la question du Sahara, les multiples réformes menées au Maroc, la qualité des relations maroco-françaises, les relations du Maroc avec l'UE à la lumière du Statut Avancé, la situation au Maghreb, l'UPM, ainsi que l'état des lieux au Moyen-Orient.

Le Président de l'Assemblée Nationale, **M. Bernard Accoyer**, a, pour sa part, réalisé une visite de travail au Maroc, **les 26 et 27 mai 2011**, à la tête d'une délégation parlementaire, au cours de laquelle il a eu des entretiens avec MM. le Premier Ministre, le Président de la Chambre des Représentants, le Président de la Chambre des Conseillers, et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération. Les discussions ont porté notamment sur la question du Sahara, les réformes engagées au Maroc, les perspectives de l'UPM suite à l'élection de M. Youssef Amrani à la tête du Secrétariat Général de l'UPM et la situation dans le monde arabe.

M. Jean Roatta, qui a accompagné M. ACCOYER, a informé qu'une délégation de députés français effectuera une visite au Maroc **en septembre 2011**.

Au Sénat, le groupe d'amitié avec le Maroc est présidé par **M. Christian CAMBON (UMP)**, Sénateur du Val-De-Marne, Maire de Saint Maurice et Membre de la Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces Armées. Ce groupe a effectué, à l'invitation du groupe d'amitié Maroc-France à la Chambre des Conseillers, une visite de travail au Maroc du **13 au 18 septembre 2010**. **M. Cambon** a indiqué à notre Ambassade à Paris, qu'il envisage d'inviter le groupe d'Amitié Maroc-France à la Chambre des Conseillers, à effectuer une visite en France au courant de 2011.

Il convient de rappeler que dans le cadre de cette dynamique, une délégation de la Commission de l'Economie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire du Sénat conduite par le Sénateur Gérard César (UMP/Gironde) a effectué une visite de travail au Maroc, **du 15 au 18 décembre 2010**, au cours de laquelle elle a eu des entretiens avec plusieurs hauts responsables marocains dont M. le Secrétaire Général du MAEC.

Dans le cadre du développement des échanges parlementaires entre les deux pays, le Président de la Chambre des Conseillers, M. Mohamed Cheikh Biadillah, a, lors de ses entretiens le 14 janvier 2011 à Paris, invité le Président du Sénat français, **M. Gérard Larcher, à effectuer une visite de travail au Maroc.**

III- Outils institutionnels du Partenariat Maroco-Français

Une Convention de Partenariat pour la Coopération Culturelle et le Développement a été signée par les Premiers Ministres, MM. Driss Jettou et Jean-Pierre Raffarin, le 25 juillet 2003. Cet instrument de partenariat associe à sa mise en œuvre, opérateurs économiques et sociaux, collectivités territoriales, représentants de la société civile, ainsi que les communautés marocaine en France et française au Maroc. La Convention met en place un dispositif opérationnel chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'élaboration des actions de coopération et qui repose sur les instruments suivants :

1. Un Conseil d'Orientation et de Pilotage du Partenariat (COPP) qui a tenu deux réunions. La première a eu lieu à Rabat, en mai 2004, suivie deux ans après, d'une seconde édition à Paris (12- 13 juin 2006) dont les travaux ont été sanctionnés par la signature d'un **Document Cadre de Partenariat (DCP) pour la période 2006-2010**. Le DCP définit les secteurs prioritaires du partenariat maroco-français pour les cinq années considérées : Education, Secteur productif, Infrastructure de base, Eau et Assainissement.

2. Cinq Comités Sectoriels et Thématiques dont les chefs de file présentent la conclusion de leurs travaux, préalablement à la signature du procès verbal de chaque session du COPP. Il s'agit des :

- Comité de l'Enseignement Scolaire, l'Université et la Recherche,
- Comité Justice et Modernisation du Secteur Public,
- Comité du Développement Humain Durable,
- Comité Echanges Culturels, Jeunesse et Sports et Audiovisuel,
- Comité d'appui institutionnel aux opérateurs économiques, aux administrations financières, à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.

3. Des Comités Ad Hoc qui peuvent être créés par le COPP aussi souvent que nécessaire, conformément aux orientations des RHN.

4. Un Forum de Partenariat qui s'est réuni pour la première fois à Skhirat, les 27 et 28 janvier 2006, autour du thème de « la Coopération décentralisée au service des populations et des territoires ».

5. Le Club des Chefs d'Entreprises Maroc-France. Le Forum d'affaires tenu à Paris, le 2 juillet 2010, en marge de la 10^{ème} RHN, a marqué le lancement officiel du Club des Chefs d'entreprises Maroc-France.

6. Les Réunions de Haut Niveau (RHN), présidées par les Premiers Ministres des deux pays, arrêtent les grandes orientations de ce partenariat, dont les priorités sont identifiées dans le cadre du Conseil d'Orientation et de Pilotage du Partenariat (COPP).

La 10^{ème} Rencontre de Haut Niveau maroco-française s'est tenue à Paris, le 2 juillet 2010, sous la présidence conjointe des Premiers Ministres François Fillon et Abbas El Fassi. Les deux Premiers Ministres ont animé à cette occasion un séminaire intergouvernemental, placé sous le thème «**Un Partenariat franco-marocain renouvelé pour un développement humain durable**», à l'issue duquel 1 accord sur le développement pacifique de l'énergie nucléaire a été paraphé, et 9 autres accords portant sur divers secteurs de coopération, dont notamment, la santé, la pêche et le traitement des eaux ont été signés. L'*Accord nucléaire est finalisé et prêt à la signature*.

La 11^{ème} édition de la RHN se tiendra au Maroc.

IV- Coopération financière et économique

1-Coopération financière

La coopération financière maroco-française consiste principalement en des : i) prêts de l'Agence Française de Développement (AFD) ; ii) prêts du Trésor français dans le cadre de la Réserve pays émergents (RPE) ; iii) prêts et prises de participation de promotion et de participation pour la coopération économique (PROPARCO) filiale de l'AFD ; iv) Instruments destinés aux PME/PMI marocaines ; v) instruments du Trésor.

- Prêts de l'Agence Française de Développement (AFD)

Au cours de la VIII^{ème} RHN de décembre 2006, l'AFD a annoncé une augmentation substantielle de ses engagements annuels qui, pour la période 2007-

2009 a été portée à 460 M€(360 M Euros sous forme de prêts concessionnels garantis par l'Etat et 100 M€ sous forme de prêt non garanti).

Les Prêts engagés **entre 2007 et 2009** totalisent une enveloppe de l'ordre de 350,5 M€, dont 45 M€ sous forme de Prêts non souverains. Les Secteurs d'intervention de l'AFD au Maroc sont : les infrastructures en faveur des populations défavorisées (PNRR) ; l'eau potable et l'assainissement ; l'énergie ; l'irrigation et la mise en valeur agricole ; l'éducation et la santé ; la lutte contre l'habitat insalubre et la préservation de l'environnement et la valorisation des ressources forestières.

Lors de la 10^{ème} RHN, la partie française a fixé l'enveloppe de financements concessionnels de l'AFD pour la période **2010-2012, à 600 M Euros** au minimum (en intégrant le projet de Ligne à Grande Vitesse-LGV). Pour l'année 2010, les octrois de l'AFD en faveur des projets au Maroc s'élevait à 298 M€

Le Conseil d'administration de l'AFD devrait, par ailleurs, donner son accord pour l'octroi d'un prêt souverain au profit de **MASEN** en appui au plan solaire marocain. Ce prêt qui porterait sur un montant de **100 millions d'euros**, devrait être octroyé le 7 juillet 2011. Il devrait être accompagné d'une subvention de l'AFD d'un montant de **300.000 euros** visant à financer des études au profit du MASEN.

Des prêts non souverains sont également à l'étude au profit de l'OCP (**180 millions d'euros**) et de **MEDZ** (**environ 150 millions d'euros**).

En perspective de la visite au Maroc du Ministre d'Etat français, Ministre des Affaires Etrangères, M. Alain JUPPE, prévue le 12 juillet 2011, l'AFD se penche sur la préparation de Conventions de financement pouvant faire l'objet d'une signature à l'occasion de cette visite. L'un de ces textes pourrait porter sur un prêt concessionnel de l'AFD de **60 millions d'euros au profit de la Caisse pour le Financement Routier (CFR) pour la finalisation du 2^{ème} Programme National des Routes Rurales (PNRR 2)**.

Dans le cadre du Pacte National pour l'Emergence Industrielle, l'AFD a apporté son concours à la création de l'Institut de Formation aux métiers de l'Industrie automobile de Tanger Med, destiné à assurer des formations à l'embauche et des formations continues aux futurs employés de la nouvelle usine de Tanger ainsi qu'à ceux des équipementiers automobiles devant accompagner ce projet. L'inauguration de cet institut a eu lieu le 22 mars 2011 au complexe industriel Renault à la Commune rurale Melloussa.

Le site Melloussa permettra la création à terme de 6000 emplois directs et 30.000 indirects, selon le Directeur Général délégué aux opérations du groupe Renault, M. Patrik Pélate qui a affirmé que le calendrier de réalisation du projet sera respecté et que la production démarrera, comme prévu, au 1^{er} semestre 2012.

- La Réserve Pays Emergents (RPE) consiste en l'octroi de financements mixtes concessionnels liés (crédit gouvernemental associé à un crédit commercial). La RPE est gérée par la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique française. A ce jour, cinq Protocoles financiers ont été signés dans le cadre de la RPE qui totalisent **1.125,8 millions d'euros**, dont le financement du TGV Tanger –Casablanca (625 millions d'euros), le Tramway Rabat-Salé (150 millions d'euros) et le Tramway de Casablanca (225 millions d'euros).

Concernant le projet de TGV Tanger-Casablanca, il y a lieu de souligner que six conventions ont été signées le **10 décembre 2010**, lors d'une cérémonie présidée par Sa Majesté le Roi, dont 2 Conventions afférentes au financement français RPE (Réserve Pays Emergent) par le trésor d'une part de 350 millions d'euros et par des banques françaises d'autre part de 275 millions d'euros. L'une des Conventions concerne le contrat d'acquisition par l'ONCF de 14 rames à grande vitesse auprès de la société française Alstom, selon les meilleures conditions de compétitivité internationale. L'autre Convention portant sur l'application du prêt du trésor français pour le financement du projet.

- La coopération avec la société de promotion et de participation pour la coopération économique (PROPARCO) Filiale de l'AFD, consiste principalement à des prises de participation, des octrois de garanties et des prêts à long terme en euros ou en dollars. Les engagements financiers de PROPARCO au Maroc font de notre pays son premier partenaire en termes d'encours et de nombre d'opérations. Ainsi, entre 1992 et 2008, les engagements de PROPARCO au Maroc ont atteint près de 285,8 M€, soit près de 16,8 M€ par an.

- Concernant les PME/PMI, les deux pays ont mis en place trois instruments destinés à la mise à niveau de l'entreprise. Il s'agit de : **Fonds de garantie** (don de 30 M€) ; **Fonds de restructuration financière (ISTIMRAR)** doté de 10 M€ ; **ligne PME-PMI (30,5 M€)** ~~cette ligne a expiré et il a été convenu de ne pas procéder à son renouvellement.~~

- Instruments du Trésor : Il s'agit de financements mobilisés dans le cadre du Fonds d'Etudes et d'Aide au Secteur Privé (FASEP) et du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) gérés respectivement par le Ministère de l'Economie et le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. A ce jour, 29 études ont été financées au Maroc par le FASEP pour un montant de 13,4 M€.

2- Coopération économique

Afin de sensibiliser davantage les investisseurs français de l'état de l'environnement économique du Maroc et des opportunités d'investissement dans le pays, il y a lieu de souligner l'organisation à Paris, **le 23 mars 2011**, de la **manifestation économique maroco-française** à laquelle ont pris part une délégation ministérielle (Mme la Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de

l’Environnement et M.M. les Ministres de l’Economie et des Finances ; de l’Agriculture et de la Pêche Maritime ; de l’Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies ; du Tourisme, de l’Artisanat ; M. le Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires Economiques et Générales), la CGEM, outre un certain nombre de Ministres français et le MEDEF.

a- Echanges commerciaux

Les échanges commerciaux Maroc -France ont constitué, en moyenne au titre de la période (2005-2010), **20% du commerce extérieur du Maroc** (28% des exportations et 17% des importations) avec un volume moyen annuel des échanges de 69,4 MMDH. Le taux de couverture moyen sur cette période est de 74%.

Au titre de l’année 2010, le volume global des échanges commerciaux a atteint 69,201 MMDH dont 41,079 MMDH à l’import et 28122 MMDH à l’export. Pour la première fois depuis 2002, les exportations marocaines vers la France ont enregistré une baisse, qui s’est traduite par une dégradation du taux de couverture qui s’est établi à 68%.

	2006	2007	2008	2009	2010
Importations	37.140,5	41.607,2	48.949,5	41.583,9	41.079.585
Exportations	32.518,0	35.054,4	31.383,9	27.463,8	28.122.223
Volume des échanges	69.658,4	76.666,6	80.333,4	69.047,7	69.201.808
Solde	-4.622,5	-6.552,8	-17.565,6	-14.120,1	-12.957,3
Taux de couverture	87,6%	84,3%	64,1%	66%	68 %

Source : Office des Change/ En millions de dirhams

En vue de hisser les relations économiques et commerciales à la hauteur du partenariat stratégique unissant les deux pays, le Ministre du Commerce Extérieur, M. Abdellatif MÂZOUZ et Mme Anne-Marie Idrac, alors Secrétaire d’Etat française chargée du Commerce Extérieur, ont décidé le **22 octobre 2010**, d'accorder un intérêt particulier au développement de mécanismes de soutien aux exportations et ont souligné la nécessité de lancer une réflexion portant sur la mise en place d'une structure de dialogue entre les PME et PMI des deux pays, à l'instar du Club des Chefs d'entreprises Maroc-France.

b- Investissements et prêts privés

Sur la période 2005-2009, les investissements et prêts privés français au Maroc ont atteint, en moyenne, un volume annuel de 12,85 MMDH, soit 33% des investissements et prêts privés reçus par le Maroc, plaçant ainsi la France au 1^{er} rang

des pays origine des investissements et prêts privés étrangers au Maroc. Au titre de 2010, ces investissements ont atteint 19,297 MMDH (52,61 % du total).

	2006	2007	2008	2009	2010
Investissements français au Maroc	9.303,1	14.682,1	12.250,1	7632,6	19.297
Volume global des invest. Etrangers.	29.954,4	41.379,1	35.290,6	26.627,8	36.676
Part investissements français dans le total IDE	31,1%	35,5%	34,7%	28,7%	52,61 %
Rang	1^{er}	1^{er}	1^{er}	1^{er}	1^{er}

Investissements directs français au Maroc

Source : Office des Changes/ En millions de dirhams

c- Dette à l'égard de la France

L'encours de la dette publique du Maroc à l'égard de la France s'élève, à fin septembre 2009, à **27,45 MM DH**, soit **19,08 % de l'encours de la dette extérieure publique**, faisant de ce pays le 3^{ème} créancier du Maroc.

d- Transferts des MRE en France

La France constitue la première source des transferts de fonds par les marocains résidant à l'étranger (MRE). En moyenne sur la période 2005-2009, ces transferts ont atteint 21,3 MMDH, soit **42% des transferts des MRE**.

Au titre de l'année 2010, ces transferts ont atteint 22,123 MMDH contre 21,455 l'année précédente. La France continue de maintenir sa position de première source de transferts de MRE à l'étranger avec **43,4%** du volume total des transferts MRE en 2010.

	2006	2007	2008	2009	2010
Transferts MRE en France	20.636,4	23.353,3	21.057,8	21.455,5	22.123
volume global des transferts des MRE	47.833,8	55.000,7	53.072,4	50.224,1	54.103
Part dans le total	43,1%	42,5%	39,7%	42,7%	43,4%
Rang	1^{er}	1^{er}	1^{er}	1^{er}	1^{er}

Transferts des Marocains Résidant à l'Etranger

Source : Office des Changes/ En millions de dirhams

d- Tourisme

Les touristes français occupent la première place avec un total de **1.699.201 millions de touristes au 31 décembre 2009**, soit une progression de 10% par rapport à l'année 2008. Cette tendance à la hausse s'est maintenue au cours de l'année 2010 avec un chiffre de **625.948 touristes** en date du **31 mars 2010**, soit une progression de 9% par rapport au premier trimestre de l'année écoulée.

e - Coopération en matière des énergies renouvelables

La visite en France, le 21 avril 2011, de la Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Mme Amina BENKHADRA, a été l'occasion de dresser avec la partie française le bilan des actions de coopération des deux pays dans le domaine de l'énergie et d'évaluer en particulier l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'accord relatif aux énergies renouvelables signé le 02 juillet 2010 entre le département et le Ministère français de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique.

Les deux parties ont ainsi souligné l'importance primordiale que revêt le renforcement des interconnexions électriques entre le Maroc et l'Europe via l'Espagne qui constitue une composante essentielle pour traduire l'article 9 de la Directive Européenne, relative aux énergies renouvelables, en projets concrets d'intérêt commun favorisant l'intégration énergétique régionale que les deux gouvernements considèrent comme un objectif stratégique pour l'édification de l'espace euro-méditerranéen.

V-Coopération culturelle, scientifique et technique

La coopération culturelle et scientifique entre les deux pays est satisfaisante. Elle couvre plusieurs domaines tels que l'éducation, l'enseignement, la coopération universitaire, la recherche scientifique, les arts, la culture, la formation, les échanges dans le domaine de la jeunesse et des sports et les médias.

Les différents aspects du partenariat maroco-français dans le domaine de l'enseignement, concernent notamment l'accompagnement, l'éducation de base, l'échange de professeurs et de cadres.

L'Enseignement de la Langue et de la Culture d'Origine (ELCO) soulève de multiples interrogations, quant au rôle et à l'influence de cet enseignement, dans l'intégration des enfants marocains en France. Pour la partie marocaine, le programme ELCO doit être maintenu conformément aux acquis et expériences « réussies » dans ce contexte.

Culturelle et le Développement (signée à Rabat le 25 juillet 2003) présentent quelques lourdeurs qui rendent la coopération moins souple et plus difficile à mettre en œuvre. D'où sa proposition d'alléger la structure de cette coopération afin de la rendre plus efficiente et ce, en suggérant à la partie française de mener une réflexion conjointe à cet égard.

La DCCS juge également nécessaire de consacrer une plus grande place à la coopération éducative bilatérale, en l'inscrivant notamment dans le cadre du Programme d'Urgence qui fait du système éducatif une priorité du Gouvernement marocain. La contribution française dans ce domaine devrait être axée sur la valorisation de l'école publique et le développement en son sein des pôles d'excellence.

Il y a lieu de signaler, par ailleurs, la visite du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, le 29 septembre 2010 à Paris, pour examiner avec le Président du Musée Quai Branly à Paris, l'éventualité d'un partenariat pour **mettre en place un Musée Afrique-Tanger dans le port de Tanger**.

VI- COOPERATION DECENTRALISEE

Les régions sont devenues d'importants acteurs de la coopération entre la France et le Maroc. **Onze des vingt-six régions françaises ont en effet signé des accords avec des régions marocaines**, ce qui fait du Maroc, un des tout premiers partenaires de l'Association des Régions de France.

Afin de renforcer la coopération bilatérale dans ce domaine, *les parties ont mis en place, pour la période 2004-2009, le Projet d'Appui à la Décentralisation (PAD) auquel a été allouée une enveloppe de 11 millions d'Euros*

La visite à Paris, **le 27 avril 2011**, du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur, M. Saad HASSAR, a été marquée par une réunion de travail avec M. Henri de Raincourt, Ministre français de la Coopération, au cours de laquelle les deux responsables ont procédé à la signature de la « **Convention de financement du projet Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) déconcentration** » et « **l'Accord entre le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes et le Ministère marocain de l'Intérieur pour la mise en œuvre d'un dispositif conjoint franco-marocain d'appui à la décentralisation** ». Il s'agit d'une démarche qui prolonge celle déjà engagée depuis plusieurs années par le Maroc avec le soutien de la France en matière de décentralisation.

L'Accord relatif à la Coopération décentralisée maroco-française signée à cette occasion comporte le cofinancement de projets de coopération décentralisée

sélectionnés par un appel à projet, une assistance aux collectivités locales marocaines par la mobilisation de l'expertise des collectivités territoriales françaises

sur des projets spécifiques identifiés via une bourse des projets. Et le renforcement des capacités des collectivités locales marocaines en matière de coopération décentralisée par des séminaires de capitalisation.

Le gouvernement français a accordé, au titre de l'accompagnement du processus de déconcentration marocain et de la participation à l'amélioration de la gouvernance territoriale et la professionnalisation des ressources humaines du Ministère de l'Intérieur, **500.000 euros**, pour le financement du projet y afférent qui se déroule sur 36 mois, conduit par un comité de pilotage et mis en œuvre par un comité de suivi et une unité de gestion de projet. Il s'agit d'un financement alloué par le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes, destiné à couvrir les dépenses du projet conformément au tableau arrêté.

L'autre volet de la coopération bilatérale a concerné le renforcement des capacités des collectivités et des acteurs locaux afin de favoriser leur intervention sur des thématiques de développement de proximité.

VII- Communauté marocaine en France

- Population marocaine totale : 1.037.361
- Secteurs d'activité : Agriculture, Bâtiment, Commerce, Industrie et professions libérales
- Associations : 526
- Lieux de culte gérés par des marocains : 454
- Prédicateurs : leur nombre est limité à 29 imams en raison de problèmes de regroupement familial
- Corps enseignant marocain : 310
- Elèves bénéficiaires des cours d'arabe : 36.479 (recensement de janvier 2007)
- Etudiants marocains: 30.000 (les Marocains constituent le premier contingent d'étudiants étrangers en France et la moitié des étudiants venant du Maghreb).

VII- Autres volets de la coopération maroco-française

- **Sur le plan militaire :** les travaux de la 11-ème Commission militaire mixte maroco-française, ont eu lieu le 28 septembre 2010 à Rabat. La France maintient les 19 Conseillers techniques déjà présents au Maroc. .
- **Au niveau de la coopération entre les Conseils Constitutionnels entre les deux pays,** il convient de rappeler la visite de travail au Maroc du Président du Conseil Constitutionnel français, M. Jean Louis Debré, du 18 au 20 octobre 2010.

□ Coopération entre le Conseil Economique et Social du Maroc et le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) français et les institutions de Médiateurs des deux pays.

Les moyens de renforcer la coopération entre les deux Conseils et de consolider davantage les relations de partenariat entre les institutions du Médiateur des deux pays, ont été au cœur des entretiens du Médiateur de la République française et Président du CESE, M. Jean-Paul Delovoye, avec plusieurs responsables marocains, lors de sa visite au Maroc le 19 avril 2011.